

Syndicat Intercommunal de Flaine
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL

Séance du Lundi 15 mars 2021

Objet : Tarifs de refacturation du carburant 2020

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 15 mars 2021 à 18 h 00,
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Mont Favv à Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND,

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY,

Etaient excusés: Inès NAVILLOD, Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTX, Laurène CAUL-FUTY, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Sabine TOUNA a été élu secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 10/03/2021

Présents : 7

Date d'affichage : 10/03/2021

Votants : 7

Votes pour : 7

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Monsieur Le Président explique que certains organismes de la station se servent en carburant aux pompes du Syndicat Intercommunal de Flaine.

Afin de leur refacturer le carburant, il est nécessaire de fixer un tarif. La facture est éditée en fin d'année civile.

Pour l'année 2020, le tarif proposé est de :

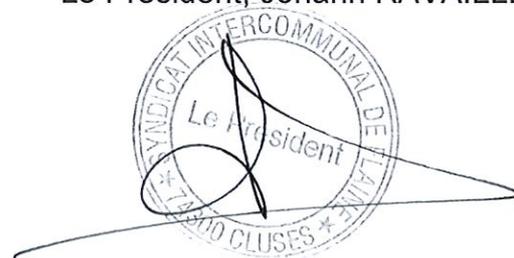
- 1,52 € / litre pour le gasoil routier
- 0,95 € pour le Gasoil Non-Routier (GNR)

L'Office du Tourisme est exempté de facturation.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces tarifs pour l'année 2020.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER



The image shows a circular stamp of the Syndicat Intercommunal de Flaine. The text inside the stamp reads "SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FLAINE" around the top edge and "Le Président" in the center. A signature is written over the stamp, and a long horizontal line extends from the bottom of the signature.